



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 24 juillet 2020

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Indemnités de fonction du Président et des vice-Présidents de la Communauté d'Agglomération de Bastia

L'an deux mille vingt, le 24 juillet à 9h00, s'est réuni le Conseil communautaire dans la salle du Conseil municipal, mairie de Bastia, sur convocation du Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 17 juillet 2020, sous la présidence de M. Louis Pozzo di Borgo.

ETAIENT PRESENTS :

Guy ARMANET, Gilles BATESTI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Carulina GONZALEZ-COLOMBANI, Jeanne CALLIER, Mattea LACAVE, Serge LINALE, Florence LOMBARDO, Christine MALAFRONTÉ, Jean-Joseph MASSONI, Jean-Louis MILANI, Jean-Jacques PADOVANI, Marie-Hélène PADOVANI, Leslie PELLEGRINI, Philippe PERETTI, Martine PERFETTINI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Linda PIPERI, Bruno POLIFRONI, Ivana POLISINI, Louis POZZO di BORGIO, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre SAVELLI, Gilles SIMEONI, Pierre-Baptiste SIMONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Paul TIERI, Christelle TIMSIT, Jean ZUCCARELLI.

ONT DONNE POUVOIR :

Thérèse LORENZI	à	Marie-Hélène PADOVANI
Emma MUSSIER	à	Jeanne CALLIER

ABSENTS :

Julien MORGANTI, Jean-Sébastien de CASALTA, Hélène SALGE, Françoise VESPERINI

QUORUM : 21

Monsieur le Président constate le quorum et invite le Conseil à désigner son secrétaire de séance.
Monsieur Pierre-Baptiste Simoni est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Indemnités de fonction du Président et des vice-Présidents de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le renouvellement des membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant l'élection du Président et des vice-Présidents de la Communauté d'Agglomération de Bastia du 10 juillet et 24 juillet 2020 ;

Considérant que les indemnités maximales de fonction votées par l'organe délibérant sont déterminées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut 1027 (indice terminal) de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Considérant que le montant maximal (en pourcentage de l'indice brut 1027) de l'indemnité de fonction du Président d'une Communauté d'Agglomération comprenant de 50 000 à 99 000 habitants, est de 110% ;

Considérant que le montant maximal (en pourcentage de l'indice brut 1027) de l'indemnité de fonction des vice-Présidents d'une Communauté d'Agglomération comprenant de 50 000 à 99 000 habitants, est de 44% ;

Vu le rapport de présentation ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

Non-participation : 1 (M. Zuccarelli)

De définir l'enveloppe indemnitaire globale à 17 969,03€ correspondant à :

- L'indemnité du Président au taux maximal, soit 4 278,34€ (110% de l'indice brut 1027)
- L'indemnité de 8 vice-Présidents au taux maximal, soit 13 690,72€ (44% de l'indice brut 1027)

De fixer les indemnités mensuelles de fonction du Président et des 12 vice-Présidents comme suit :

- Président : 96% de l'indice brut 1027 (soit 3 733,82€ au 1^{er} juillet 2020)
- Vice-Présidents : 30,5% de l'indice brut 1027 (soit 1 186,27€ au 1^{er} juillet 2020)

DIT

- Que toute nouvelle disposition réglementaire ou législative entraînant une revalorisation des indemnités de fonction susvisées sera appliquée automatiquement sans nouvelle délibération ;
- Que la dépense est inscrite au Budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Conseil du 24 juillet 2020

OBJET : Indemnités de fonction du Président et des vice-Présidents de la Communauté d'Agglomération de Bastia

PREND ACTE

Que la présente délibération est accompagnée d'un tableau récapitulatif des indemnités allouées aux Président et vice-Présidents ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 29 JUIL. 2020
et publication ou notification
du 29 JUIL. 2020
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI



LE PRÉSIDENT



Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification

OBJET : Indemnités de fonction du Président et des vice-Présidents de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Tableau récapitulatif des indemnités mensuelles brutes allouées au Président et vice-Présidents de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Président Louis POZZO di BORGO	96% de l'indice brut 1027 (soit 3 733,82€ au 1 ^{er} juillet 2020)
1 ^{er} vice-Président Pierre SAVELLI	30,5% de l'indice brut 1027 (soit 1 186,27€ au 1 ^{er} juillet 2020)
2 ^{ème} vice-Président Guy ARMANET	30,5% de l'indice brut 1027 (soit 1 186,27€ au 1 ^{er} juillet 2020)
3 ^{ème} vice-Président Pierre-Michel SIMONPIETRI	30,5% de l'indice brut 1027 (soit 1 186,27€ au 1 ^{er} juillet 2020)
4 ^{ème} vice-Président Marie-Hélène PADOVANI	30,5% de l'indice brut 1027 (soit 1 186,27€ au 1 ^{er} juillet 2020)
5 ^{ème} vice-Président Gilles SIMEONI	30,5% de l'indice brut 1027 (soit 1 186,27€ au 1 ^{er} juillet 2020)
6 ^{ème} vice-Président Michel ROSSI	30,5% de l'indice brut 1027 (soit 1 186,27€ au 1 ^{er} juillet 2020)
7 ^{ème} vice-Président Jean-Louis MILANI	30,5% de l'indice brut 1027 (soit 1 186,27€ au 1 ^{er} juillet 2020)
8 ^{ème} vice-Président Leslie PELLEGRINI	30,5% de l'indice brut 1027 (soit 1 186,27€ au 1 ^{er} juillet 2020)
9 ^{ème} vice-Président Emmanuelle de GENTILI	30,5% de l'indice brut 1027 (soit 1 186,27€ au 1 ^{er} juillet 2020)
10 ^{ème} vice-Président Jean-Jacques PADOVANI	30,5% de l'indice brut 1027 (soit 1 186,27€ au 1 ^{er} juillet 2020)
11 ^{ème} vice-Président Gérard ROMITI	30,5% de l'indice brut 1027 (soit 1 186,27€ au 1 ^{er} juillet 2020)
12 ^{ème} vice-Président Serge LINALE	30,5% de l'indice brut 1027 (soit 1 186,27€ au 1 ^{er} juillet 2020)